

**ECURIE BAYARD**

**A.S.B.L.**

**DINANT**



« **BAYARD CONTACTS** »

périodique trimestriel

2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2012

EDITEUR RESPONSABLE :  
NYSSSEN H., rue du Jauviat  
48, B-5530 YVOIR

**10 JUIN**

**2012**



**COURSE DE COTE  
DE FELENNE**

**FELENNE**

*Epreuve Communautaire*

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : [ecurie.bayard@hotmail.com](mailto:ecurie.bayard@hotmail.com)

***26<sup>ème</sup> COURSE DE COTE  
DE  
FELENNE  
DIMANCHE 10 JUIN 2012***

**REGLEMENT PARTICULIER**

**CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG**

**Cette épreuve est organisée avec le concours de :**

**Commune de Beauraing  
Police locale de Beauraing  
Mairie de Fromelennes (France)**

**<http://www.ecuriebayard.be>**

**E-mail : [ecurie.bayard@hotmail.com](mailto:ecurie.bayard@hotmail.com)**

## **I TIMING**

<b>5 MAI 2012</b>	Publication du Règlement. Ouverture des inscriptions et des paiements.
<b>7 JUIN 2012</b>	Clôture des inscriptions à droit simple (Art. 5) et attribution des numéros.
<b>8 JUIN 2012</b>	Affichage de la liste des engagés (Café Ardennais).
<b>10 JUIN 2012</b>	07H30 Ouverture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences. 08h00 Ouverture des Vérifications Techniques. 08H30 Début des séances d'essais obligatoires. 10H00 Clôture des inscriptions à droits majorés. 10H30 Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences 11H00 Fermeture des Vérifications Techniques. 12H30 Fin des séances d'essais. 13H00 Affichage de la liste des voitures qualifiées (à la caravane de départ). 13H30 Début des montées officielles. 30' après l'arrivée de la dernière voiture : affichage des résultats officieux. 30' plus tard Officialisation des résultats. 20H00 (ou 2 heures maximum après la rentrée de la dernière voiture au Parc des Coureurs) : Proclamation des résultats, sous le Chapiteau à Felenne.

## **II COMITE D'ORGANISATION**

**A.S.B.L. Ecurie Bayard, 4, avenue Franchet d'Esperey, 5500 Dinant – Tél. (082) 22.33.50**

N° d' Entreprise : 409339703 - Moniteur belge : 1549/67

Président	: Hugues HENROT
Vice-Présidents	: Abel ANTOINE et Christophe CEULEMANS
Secrétaire Général	: Herman NYSSSEN
Secrétaire d'Organisation	: Chantal RIGAUX
Trésorier	: Herman NYSSSEN

## **III GESTION DE LA COURSE**

Directeur de Course	ANTOINE Abel	Lic. 0838
Directeurs de Course Adjoints	JOTTARD Alain NYSSSEN Herman HENROT Hugues MARLAIRE Bernard DIDION Eric GOIS Annie	Lic. 0975 Lic. 0003 Lic. 0835 Lic. 0986 Lic. 0961 Lic. 0825
Secrétaire du Meeting	REMY Serge	Lic. 0803
Secrétaires Adjoints	GOIS Annie BRANDEBOURG Monique GOSSET Marie-Jeanne SAISELET Jeaninne TONNEAU Marie-Claire	
Directeur de Sécurité	GARNIER Eric	Lic. 0907
Directeurs de Sécurité Adjoints	DIDION Marc JANSSENS Joël VEYT Eric VAN UYTVANCK Florent METNIK Olivier	Lic. 0979 Lic. 0840 Lic. 0837 Lic. 0949 Lic. 0795
Relations avec les Concurrents Service médical sous la direction	BLASUTIG Léon E.R.M.	Lic. 0850
Animation	ROSE Thierry	
Sécurité	Equipe I.R.S.N.	
Responsables matériel	MARTEAU Tony SCAILLET Christophe HENIN Aimé DUVAL Emilie	
Gestion des Parcs Bureau des calculs	Equipe C.C.B.D. SGHERZI Giovanni / HENIN Grégory	

Chronométrage

SOREE Magali  
JANSSENS Joël  
Police Locale  
ANTOINE Raymonde  
SAISELET Willy, Thomas et Jeaninne  
DIDION Marcel et Christine  
BAIJOT André et Marianne  
DEFOIN Jocelyne et Ludovic  
PHILIPPOT Ismaëlla  
ANTOINE Abel

Service d'Ordre  
Extra-Sportif

Relations publiques

## **IV OFFICIELS DESIGNES PAR LE POUVOIR SPORTIF**

Commissaires Sportifs ASAF	MATON Robert, Président. BARTHELEMY José	Lic. 0291 Lic. 0922
Commissaires Techniques ASAF	CONFRERE Gilbert, Président. MENU Bernard MENU Olivier DOCQ Josette, Secrétaire	Lic. 0453 Lic. 0021 Lic. 0718 Lic. 0717
Observateur ASAF	GOSSET Gérard	Lic. 0932
Inspecteur Sécurité ASAF	DOEMER André	Lic. 0713

## **V PERMANENCES**

### ■ Jusqu'au 9 JUIN 2012, à 20 h. :

Abel ANTOINE (Directeur de Course), rue du Bulseau, 26, 5570 JAVINGUE  
Tél. (082) 71.31.23 – GSM (0476) 89.14.75

Herman NYSSSEN (Secrétaire), rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.  
Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

### ■ Le 10 JUIN, à partir de 07h30 :

CHAPITEAU BAYARD, rue de France, à Felenne (sommet de la côte).  
Tél. (0476) 53.08.55 (Serge REMY) et (0478) 22.93.57 (Herman NYSSSEN)

### ■ Après l'épreuve :

Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.  
Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

### ■ Internet :

<http://www.ecuriebayard.be>  
E-mail : [ecurie.bayard@hotmail.com](mailto:ecurie.bayard@hotmail.com)  
[h.nyssen@swing.be](mailto:h.nyssen@swing.be) (Secrétariat)

## **VI PARTICULARITES**

### **Article 1** DEFINITION

Le DIMANCHE 10 JUIN 2012, l'épreuve dénommée " **26<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DE FELENNE**", comptant pour le Championnat de la Communauté Française de Belgique, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2012, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Cette Course de Côte est organisée conformément au « Règlement particulier des Courses de Côte et Sprints » (Chapitre VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2012, pages 163 à 175), dont tous les Articles non repris ci-dessous sont d'application automatique.

### **Article 2** PARCOURS

- 2.1. Route de Moulin d'Olenne à Felenne.
- 2.2. Longueur de la Côte : 2950 mètres.
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres.
- 2.4. Départ : Moulin d'Olenne, Borne Km 17,4.
- 2.5. Arrivée : Sommet (80 m. avant la sortie du bois).
- 2.6. Homologation : avril 2012 (ASAF).

## Article 3 SECURITE

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 16 + Start + FF + Stop.
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.  
Les voitures devront se diriger jusqu'à leur emplacement dans le Parc des Coureurs et s'y ranger.  
Dès la fin de la zone de décélération, la plus grande prudence sera de rigueur ; à cet endroit, les voitures concurrentes seront en attente pour rejoindre le Parc des Coureurs. Pour l'épreuve régionale uniquement, le Parc des Coureurs se trouvera au sommet de la Côte et dans les environs immédiats du Chapiteau.  
Ces dispositions sont valables aussi bien pour les entraînements que pour la course.

## Article 4 VEHICULES

- 4.1. Voitures admises : - Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400 cc  
Classe 2 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc  
Classe 3 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc  
Classe 4 : plus de 2000 cc  
- Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400 cc  
Classe 6 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc  
Classe 7 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc  
Classe 8 : plus de 2000 cc  
- Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150 cc  
Classe 10 : au-delà de 1150 cc jusqu'à 1400 cc  
Classe 11 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc  
Classe 12 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc  
Classe 13 : plus de 2000 cc  
- Division 4 : Classe 14 : kart-cross (jusqu'à 650 cc)  
Classe 15 : de 0 à 1600 cc  
Classe 16 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc  
Classe 17 : plus de 2000 cc
- 4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

## Article 5 ENGAGEMENTS

- 5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le SAMEID 5 MAI 2012 et, au plus tard, le JEUDI 7 JUIN 2012 avant 20h00, à **Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR**.  
NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré  
**Le montant du droit d'engagement (frais d'inscription, Contributions, frais d'assurances et taxes) devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : n° 001-0839839-89, intitulé Dinant ASBL Ecurie Bayard, rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avant le jeudi 7 JUIN 2012, à 16h00. (FORTIS BANQUE / BIC GEBABEBB / IBAN BE45 0010 8398 3989)**  
(Attention aux délais bancaires).  
Rappel : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.  
Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au dimanche 10 JUIN, à 10h00.  
(Voir Règlement Particulier Courses de Côte & Sprints, Art 5)
- 5.2. Les frais d'inscription s'élèvent à 57,19 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 29,83 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 2,98 €, soit un total de **90 €**.  
Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2012, l'inscription s'élève à 44,69 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 29,83 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 2,98 €, soit un total de **77,50 €**.
- 5.3. Les numéros de départ seront attribués le 07.05.2012, à 20 h. La liste des engagés sera affichée le 08.05.2012, à 19 h., au Café Ardennais, avenue Franchet d'Esperey, 4, à Dinant, tél. (082) 22.33.50.  
Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année 2012. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.
- 5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 120.** (Voir Art. 5 du R.P. Courses de Côte & Sprints).  
**ATTENTION** : si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9. du Règlement Sportif Général sera appliquée.

## Article 6 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu sous le Chapiteau Bayard, situé au sommet de la côte, rue de France à Felenne, tél. (0477) 39.06.82., le dimanche 10 juin 2012, selon ce timing :

- Division 1 : de 07h30 à 08h30
- Division 2 : de 08h15 à 09h45
- Division 3 : de 08h30 à 10h00
- Division 4 : de 09h00 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

6.2. Documents à présenter :

Licence « P » - Permis de conduire – Fiches des Vérifications Techniques – Carte d'identité.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières « 1J-B » et 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I – R.S.G., art. 2. De plus, comme l'épreuve n'est pas OPEN, des « TITRES DE PARTICIPATION » (TP) pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport.

## Article 7 VERIFICATIONS TECHNIQUES

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs situé rue de France, au sommet de la côte à Felenne (à proximité du Chapiteau).

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs le refus ou l'acceptation des voitures engagées.

L'organisateur prévoira deux files : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques conserveront le passeport technique jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **10 €**, pour frais administratifs, sera réclamée (par passeport ou carnet jaune non retiré), aux concurrents ayant omis de le récupérer. Somme à virer sur le compte 000-0915956-61 de l'ASAF.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le dimanche 10 JUIN 2012, selon ce timing :

- Division 1 : de 08h00 à 09h00
- Division 2 : de 08h30 à 10h00
- Division 3 : de 09h00 à 10h30
- Division 4 : de 09h30 à 11h00

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

Les véhicules se présentant après 11h00 seront refusés, sauf en cas de force majeure dûment accepté par les Commissaires Sportifs.

7.3. Les Conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusque après les Vérifications Techniques de celui-ci.

## Article 8 CHRONOMETRAGE

Il se fera au 1/100<sup>e</sup> de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui.

8.2. Liaison entre départ et arrivée : téléphone.

## Article 9 ESSAIS

9.1. Une séance d'entraînements (2 montées obligatoires) aura lieu le 10 JUIN.2012 de 08h30 à 12h30.

9.2. L'entraînement en-dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors-course, les droits d'engagement étant confisqués.

## Article 10 COURSE

10.1. La course se déroulera en DEUX montées officielles.

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des deux montées.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h30, le 10 JUIN 2012, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

## Article 11 DIVERS

- 11.1. Le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.
- 11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum.  
Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.
- 11.3. L'affichage des résultats se fera à la caravane de départ ainsi qu'au Chapiteau.
- 11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée à 13h00, à la caravane de départ ainsi qu'au Chapiteau
- 11.6. Le Parc des Coureurs est situé Rue de France (au sommet de la côte) à Felenne. Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.
- 11.7. Il est interdit de chauffer mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante) les pneus.
- 11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte).

## Article 12 CLASSEMENTS

- 12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3.
- 12.2. Classement GENERAL de la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISION.
- 12.4. Classement par CLASSE.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
- 12.7. Classement 1<sup>ère</sup> DAME.

## Article 13 COUPES ET TROPHEES

- 13.1. Coupes et trophées.
  - 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
  - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
  - 3 premiers de chaque CLASSE
  - 1<sup>ère</sup> ECURIE des Divisions 1, 2 et 3.
  - 1<sup>ère</sup> ECURIE de la Division 4.
  - 1<sup>ère</sup> DAME des Divisions 1, 2 et 3.
  - 1<sup>ère</sup> DAME de la Division 4.
- 13.3. La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 10 JUIN 2012, sous le Chapiteau Bayard, à Felenne (sommet de la côte), et ce deux heures maximum après la rentrée de la dernière voiture au Parc des Coureurs. Les pilotes classés qui ne se présenteraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.

## Article 15 DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 15.1. Pendant la course comme aux entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au Règlement sont prévus par le Règlement Sportif ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent Règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement général de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, de même que celles stipulées au Règlement ASAF.
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organisateur et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications ou réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organisateur, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des Coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

*Le présent règlement a été approuvé par :*

- *Pierre Neuville, Administrateur de la « CSAP Namur, en date du 29.04.2012.*
- *Jean-Claude DORMAL, licence n° 415, membre de la Commission « Côtes ASAF » en date du 30.04.2012.*

# COURSE DE COTE DE FELENNE

## 10 JUIN 2012

CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR  
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT  
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

Le présent bulletin d'engagement, complété lisiblement et accompagné de la feuille des Vérifications Techniques, doit être envoyé entre le 5 MAI 2012 et le 7 JUIN 2012, à 20h00 au secrétariat de l'Ecurie Bayard, Mr Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, à 5530 YVOIR - Tél./Fax (082) 61.21.55

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

Engagement reçu le
...../...../ 2012

Payement reçu le	de
...../...../ 2012	.....

DIVISION	CLASSE	N° ATTRIBUE

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « ..... ».		.....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le :	Adresse :	N°: .....	
Code postal : .....	Localité : .....		
Si nous devons vous contacter : N°Tél./ GSM : ..... E-mail : .....			

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.  
 Je m'engage en outre à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me serait imposée par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.  
 Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2012 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

### LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				

### VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	..... CC	.....	.....
Passeport technique ASAF N° .....				

### ECURIE :

**\*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>	.....	.....

(x) Cocher dans la case merci. Voir article 15 du présent règlement.

Date : .....

Signature du pilote (précédée de la mention « Lu et approuvé ») : .....

Numéro attribué à la voiture : .....

**\* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION**

**25<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DE FELENNE**  
**10 JUIN 2012**

**N°:.....**

# VERIFICATIONS

## PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : .....					Si pseudonyme : .....					Prénom : .....			Signature : .....	
...../ « ..... »												.....		
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>		<b>Type</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....		.....	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....		.....	

## VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

<b>Marque :</b> .....			<b>Type :</b> .....			<b>Cylindrée :</b> .....			<b>Division :</b> .....		<b>Classe :</b> .....	
.....			.....			..... CC			.....		.....	
Numéros de portières/Capot avant				Elargisseurs de voies								
Pare-brise feuilleté				Pneumatiques								
Eclairage				Fixations des roues								
Documents de bord				Fonctionnement des freins								
Réservoir à essence				Anneau de remorquage								
Canalisation d'essence				Conformité de classe								
Tôle pare-feu avant/arrière				Conformité de division								
Arceau de sécurité				Vêtements ( Combinaison )								
Ceintures de sécurité / Harnais				Divers :								
Batterie				Autocollant ASAF								
Extincteur				N° Passeport ASAF								
Appui-tête				EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u>								
Casque												
Fixations dans l'habitacle												
Publicités sur vitres				<u>Nom/Cachet :</u>								
Rétroviseurs Ext. / Int.				Licence N°:								
Ornement extérieur				SECRETARIAT ADMINISTRATIF :								
Echappement												
Protections des tuyauteries												
Poids												



Epreuve : **COURSE DE COTE DE FELENNE**

Date : **10 juin 2012**

## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, licence n° \_\_\_\_\_,  
pilote de la voiture / Kart engagé sous le n° \_\_\_\_\_,

### **m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de réparation**

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Le pilote : \_\_\_\_\_ Le représentant légal (si pilote mineur) :

**Le présent document est à remettre au préposé de l'organisation, au moment de votre départ.  
En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé**

